

AGENTS.ES DES COLLÈGES

Nos missions d'accueil, d'entretien, de sécurité, de service de restauration et d'hébergement des élèves ne peuvent être marchandisées sous le seul prétexte de la rentabilité.

Nous sommes le dernier rempart contre l'appétit des financiers qui lorgnent sur le potentiel que représentent la restauration, l'entretien et la maintenance des établissements scolaires.

Les personnels des collèges, ont un rôle socioéducatif important, et font partie de la communauté éducative.

Nos missions sont aujourd'hui durement remises en question et menacées. La première étape de cette destruction est la désorganisation mise en place par les décideurs politiques et financiers :

- Loi 3DS
- Dégradation des conditions de travail

- Impact de la double autorité sur les conditions de travail des agent-es
- Baisse des effectifs
- Externalisation de certaines missions
- Intensification du travail et de la polyvalence à excès
- Frein à la mobilité choisie par les agents-es
- Explosion du nombre d'agents-es en situation d'incapacité ou de reclassement sans poste.

Les élections professionnelles de décembre 2022 et la mobilisation massive des agent-es, doivent permettre d'avoir une CGT forte. Afin de lutter contre ces mesures gouvernementales et locale destructrices d'emplois publics, de détériorations des conditions de travail... nous devons faire connaître et partager nos revendications.



En choisissant de voter pour les listes CGT aux élections professionnelles du 1er au 8 décembre, faisons résonner plus fort notre voix et nos revendications.

Revendications spécifiques pour les agents des collèges :

- **Création d'une prime métier d'un montant de 150€**, pour une reconnaissance de nos missions ;
- **Embauche d'effectifs statutaires supplémentaire**, en lien avec la démographie grandissante de notre Département ;
- **Des compensations en jours de repos supplémentaire (Pénibilité)**, pour les contraintes de Congés imposés et pour compenser les pertes occasionnées par l'accord signé sur les 1607h ;
- **Prise en compte de la pause repas dans le temps de travail**, car actuellement cette pause n'en est pas une !
- **Gratuité des repas pour les agents se restaurant sur place** ;
- **Des mobilités et changements de filières facilités** ;

Revendications pour l'ensemble des agents du Conseil Départemental de l'Hérault :

- **Augmentation des traitements/salaires** par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 2000 euros brut ;
- **Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique**, des 1607h et instauration du temps de travail à 32h00 ;
- **Création d'emplois statutaires** et titularisation des agents contractuels en CDD ;
- **Retraite à 60 ans maximum** avec une pension d'au moins 75 % du traitement/salaire brut des 6 derniers mois ;
- **Mise en œuvre de l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes ;
- **Abrogation du jour de carence** ;
- **Intégration des primes** dans le traitement indiciaire (RIFSEEP et autres) ;
- **Doublement du traitement/salaire** entre le début et la fin de carrière ;



FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX,

VOTEZ CGT !

DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022

- **10% du temps de travail** consacrés à la formation professionnelle ;
- **Financement du CNFPT à 3%** ;
- **Création d'un Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC)**, ce qui permettrait par exemple d'obtenir des tickets restaurant pour tous ;
- **100% de ratio promu-promouvable au LDG** garantissant un meilleur déroulement de carrière. Ce ratio à 100 % permettrait que les personnels puissent être promus dès qu'ils remplissent les critères statutaires ;
- **Reconnaissance de toutes les heures effectuées** par la récupération ou le paiement des heures supplémentaires (Majoration) ;
- **Valoriser la demande de temps partiels sur autorisation**, garant de la qualité de vie au travail ;
- **Augmentation des participations employeur** sur les contrats santé et prévoyance, les chèques vacances, chèques emplois services, l'aide à la restauration, les abonnements transports, la garde enfant de moins de 3 ans, la subvention séjour famille, l'allocation parent d'enfant handicapé.

Votre voix compte : voter CGT, c'est revendiquer, lutter, gagner !

Voter CGT, c'est préserver notre vision du service public !



Depuis de nombreuses années je suis syndiqué à la CGT, sans pour autant m'investir. Quand on m'a demandé si je voulais me présenter sur les listes, j'ai tout naturellement accepté, tant le travail effectué par la CGT au quotidien est énorme. J'ai envie d'intégrer ce groupe pour défendre les conditions de travail des agents-es, apporter mon expérience des collèges dans la difficulté de la double hiérarchie. »

Cynthia, Agent Technique des Collèges au département de l'Hérault

Suivez-nous !

cgt@herault.fr

www.cd34.reference-syndicale.fr/



[cgtcd34](https://www.facebook.com/cgtcd34)



[CGTCD34](https://www.youtube.com/channel/UCGTC34)

